



# GESTION DES SOINS

## FAQ pour les Personnes et les Membres de la Famille qui Viennent d'Accéder aux Services

---

### Qu'est-ce que la Gestion des Soins de Santé à Domicile?

La Gestion des Soins de Santé à Domicile est un moyen de coordonner les soins qui combine les services et les aides aux personnes souffrant de déficiences développementales avec les services de santé et de bien-être, afin d'offrir plus d'options, une plus grande flexibilité et de meilleurs résultats.

La Gestion des Soins de Santé à Domicile est assurée par des Organismes de Coordination des Soins (CCO).

### Qu'est-ce qu'un CCO?

Les CCO sont des Organismes créés par des fournisseurs de services aux personnes souffrant de déficiences développementales. Ces Organismes sont dotés de Gestionnaires de Soins ayant une formation et une expérience dans le domaine des déficiences développementales.

### Qu'est-ce qu'un Gestionnaire de Soins ?

Un Gestionnaire de Soins est une personne qui travaille avec vous pour créer votre Plan de Vie. Il aide à coordonner les services entre les différents systèmes, y compris le Bureau des Personnes Ayant une Déficience Développementale (OPWDD), le Département de la Santé et le Bureau de la Santé Mentale en vous offrant un seul endroit pour planifier tous vos besoins en matière de services.

### Qu'est-ce qu'un Plan de Vie ?

Le Plan de Vie reflète vos objectifs de vie et l'évolution de vos besoins. Votre Gestionnaire de Soins travaillera avec vous pour créer un plan basé sur vos désirs et vos besoins. Votre Plan de Vie comprendra la coordination des aides liées à votre déficience développementale et de vos autres services, tels que les services médicaux, dentaires et de santé mentale. Il est révisé régulièrement et mis à jour si nécessaire.

### Suis-Je obligé de participer à la Gestion des Soins à Domicile

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de la gestion des soins plus complète prévue dans le cadre de la Gestion des Soins de Santé à Domicile, vous pouvez envisager l'option du Support de Base du Plan de Services à Domicile et Communautaires (HCBS). Le Soutien de Base à Domicile et Communautaire (HCBS) sera également fourni par le CCO, mais il s'agit d'une option de coordination très minimale, qui n'inclut pas la coordination des soins de santé ou des services de santé mentale. Avec le Support du Plan HCBS de Base, vos contacts avec la personne qui coordonne vos services seront limités.

### Pourrai-Je choisir mes propres services et fournisseurs?

Oui, vous choisirez vos services et vos fournisseurs. Au sein du CCO, une équipe de professionnels, dont votre Gestionnaire de Soins, travaillera avec vous pour coordonner vos services en matière de déficience développementale et/ou de soins de longue durée, ainsi que d'autres types de services, en fonction de vos désirs et de vos besoins. Vous pourrez choisir un fournisseur de CCO dans votre région et vos fournisseurs de services.

### Comment puis-Je m'inscrire auprès d'un CCO pour bénéficier de la Gestion des Soins?

Votre contact au Front Door de l'OPWDD vous fournira des informations sur les CCO disponibles dans votre région. Le CCO que vous choisirez vous aidera à vous inscrire. Vous devrez également choisir entre la Gestion des Soins à Domicile et le Soutien du Plan HCBS de Base.

**Qui aura accès à mon plan et comment mes informations personnelles seront-elles protégées?**

Les CCO doivent disposer d'un système de dossier médical électronique qui relie les fournisseurs de services impliqués dans vos soins et qui permet à votre équipe de soins et à vous-même d'avoir accès à vos informations médicales et à votre Plan de Vie. Tous les CCO doivent suivre des protocoles de sécurité stricts pour protéger vos informations personnelles sur la santé.

**Puis-Je changer d'avis après avoir choisi un CCO?**

Si vous n'êtes pas satisfait de la Gestion des Soins fournie par le CCO que vous avez choisi, vous pouvez choisir un autre Gestionnaire de Soins dans ce CCO et/ou changer le niveau de service que vous recevez. Vous pouvez également choisir un autre CCO dans votre région.

**Que se passera-t-il si le CCO décide de modifier mes services ou de me donner moins de services?**

Le CCO n'autorise pas les services et ne peut donc pas supprimer ou réduire vos services, y compris les services autogérés. C'est vous, en partenariat avec votre équipe de soins, qui déterminerez les soutiens et les services que vous recevrez en fonction de vos souhaits et de vos besoins. Les Bureaux Régionaux de l'OPWDD continueront à autoriser les aides et les services.

**La Gestion des Soins de Santé à Domicile est-elle une forme de Soins Gérés?**

Non, la gestion des soins de santé à domicile ne doit pas être confondue avec les Soins Gérés. Les Soins Gérés prendront plusieurs années à se développer dans le système de l'OPWDD et ne seront proposés qu'à une date ultérieure.

<b>Gestion des Soins de Santé à Domicile vs Soutien du Plan HCBS de Base</b>	<b>Gestion des Soins de Santé à Domicile</b>	<b>Soutien du Plan HCBS de Base</b>
Élabore un Plan de Soins et le Révise Deux Fois Par An	■	■
Contrôle la Santé et la Sécurité	■	■
Coordonne l'Accès aux Services de Santé Comportementale	■	
Coordination de l'Accès à Medicaid et aux Services Dentaires	■	
Identifie les Ressources Communautaires	■	
Utilise la Technologie pour Relier vos Services	■	
Met en relation vos Prestataires de Soins	■	
Soulage les Familles et les Individus du Fardeau que Représente la Navigation dans les Systèmes	■	
Anticipe les Besoins Futurs	■	

